

Check-list de déménagement : ce qui a une date, et d'où elle

Les lignes marquées « imposé » viennent d'un texte, cité en sources sur la page du guide. Les autres sont de l'organisation.

Dès que la date est connue

- ☐ Exiger le devis ET les conditions générales avant de signer, et les garder ensemble : c'est le contrat (imposé)
- ☐ Lire sur le devis la date ou la période d'exécution, et le type de voyage : c'est ce qui vous engage sur les dates (imposé)
- ☐ Décrire l'accès avant le chiffrage : étage, ascenseur, distance de portage, stationnement, objets lourds
- ☐ Vérifier que l'entreprise détient une licence de transport et figure au registre des transporteurs (imposé)
- ☐ Demander le congé pour déménagement à l'employeur en s'appuyant sur la convention collective, pas sur le code du travail
- ☐ Ne pas déduire le dépôt de garantie de vos derniers loyers : le bail court jusqu'au bout du préavis (imposé)
- ☐ Demander à chaque fournisseur d'énergie la résiliation de l'ancien contrat, avec la date et le relevé (imposé)
- ☐ Ne pas partir sans avoir résilié : sans résiliation, l'abonnement et les consommations continuent à votre nom (imposé)
- ☐ Relire le contrat internet : c'est lui, et non la loi, qui dit si la ligne se transfère ou se résilie
- ☐ Demander l'autorisation de stationnement du camion, aux deux adresses (imposé)
- ☐ Vérifier quel guichet : la mairie en agglomération, un autre gestionnaire de voirie ailleurs (imposé)
- ☐ Vérifier si l'une des deux adresses est en zone à faibles émissions : la vignette y conditionne l'accès du camion (imposé)
- ☐ Prévenir la direction de l'école actuelle et récupérer le certificat de radiation (imposé)
- ☐ Prévenir soi-même la banque, l'assurance, la mutuelle et l'employeur : le téléservice ne les couvre pas

Un mois avant

- ☐ Toulouse : déposer la demande de stationnement cinq jours ouvrés avant, dix si la circulation est gênée (imposé)
- ☐ Strasbourg : sept jours ouvrés francs avant, trois semaines pour un gros porteur (imposé)
- ☐ Bordeaux : onze jours avant, et une demande par adresse si les deux sont à Bordeaux (imposé)
- ☐ Nantes : quatorze jours avant, un délai annoncé comme incompressible (imposé)
- ☐ Prévoir la redevance d'occupation du domaine public : son tarif est fixé par la collectivité (imposé)
- ☐ Maison neuve non raccordée : demander le raccordement au réseau plusieurs semaines à l'avance
- ☐ Envoyer la demande de résiliation télécom au plus tard dix jours avant la date voulue (imposé)
- ☐ Compter au moins dix jours si la ligne du nouveau logement n'est pas fonctionnelle : il faut un technicien
- ☐ Ne pas tabler sur l'ADSL à la nouvelle adresse : la vente d'abonnements cuivre s'arrête zone par zone (imposé)
- ☐ Aucune offre à la nouvelle adresse : demander la résiliation sans frais pour motif légitime
- ☐ Souscrire la réexpédition du courrier auprès de La Poste, au plus tard quinze jours avant
- ☐ Ne pas s'arrêter à la réexpédition : elle fait suivre le courrier, elle ne change l'adresse chez personne
- ☐ École publique : passer d'abord par la mairie du nouveau domicile, qui délivre le certificat d'inscription (imposé)
- ☐ Transport scolaire : l'interlocuteur est la région, ni l'école ni la mairie

Quinze jours avant

- ☐ Souscrire l'électricité et le gaz du nouveau logement au moins quinze jours avant d'emménager
- ☐ Compter cinq jours ouvrables pour la mise en service de l'énergie
- ☐ Mise en service express seulement en dernier recours : elle se facture plus cher
- ☐ Avoir un contrat à son nom avant d'entrer dans les lieux : sans contrat, l'énergie peut être coupée (imposé)
- ☐ Vérifier si l'eau a un contrat à votre nom ou si elle passe par les charges

- ☐ Prévoir au moins trois jours ouvrables pour le portage du numéro, dimanches et jours fériés non comptés (imposé)
- ☐ Réclamer son exemplaire de la lettre de voiture avant le jour du déménagement (imposé)
- ☐ Ne pas compter sur quatorze jours de rétractation : un déménagement à date fixée en est exclu (imposé)
- ☐ Relire les plafonds d'indemnisation des conditions générales avant de signer (imposé)
- ☐ Faire la déclaration de changement d'adresse en ligne, qui couvre plusieurs organismes à la fois
- ☐ Inscrire l'enfant dans son nouvel établissement dans les huit jours qui suivent le changement de domicile (imposé)
- ☐ Ne pas compter sur un transfert automatique du dossier médical : il n'existe pas de dossier unique
- ☐ Demander copie de son dossier médical : le professionnel a huit jours pour répondre (imposé)
- ☐ Préparer l'attestation d'assurance du nouveau logement à remettre au bailleur (imposé)

| Le jour J, au départ

- ☐ Relever les compteurs de l'ancien logement et transmettre les index
- ☐ Être présent au rendez-vous de résiliation si le compteur n'est pas accessible sans vous (imposé)
- ☐ Relire les mentions obligatoires de l'état des lieux de sortie : compteurs, clés, nouvelle adresse (imposé)
- ☐ Refuser de payer des frais pour un état des lieux de sortie fait avec le bailleur ou son agence (imposé)
- ☐ Respecter le périmètre et les horaires de l'arrêté de stationnement : l'entrave se sanctionne (imposé)
- ☐ Si la date glisse, redemander une autorisation : elle n'est jamais reconduite d'elle-même (imposé)
- ☐ Garder le carnet de santé de chaque enfant sur soi, jamais dans un carton

| Le jour J, à l'arrivée

- ☐ Ouvrir et regarder avant de signer, puis écrire les réserves sur le bulletin de livraison (imposé)
- ☐ Des réserves précises : nommer le meuble et le dommage, jamais une formule générale (imposé)
- ☐ Vérifier que le bulletin porte lui-même le délai de dix jours : il doit le dire (imposé)
- ☐ Repartir avec son exemplaire du bulletin de livraison signé (imposé)
- ☐ Savoir que la responsabilité du déménageur est présumée : ce n'est pas à vous de prouver une faute (imposé)
- ☐ Faire l'état des lieux d'entrée avec le bailleur au moment de la remise des clés (imposé)
- ☐ Logement neuf : avoir les certificats de conformité des installations avant la mise en service (imposé)

| Dans le mois qui suit

- ☐ Confirmer les dommages par lettre recommandée dans les dix jours calendaires révolus qui suivent la réception (imposé)
- ☐ Procédure de réserves jamais communiquée : le délai passe de dix jours à trois mois (imposé)
- ☐ Saisir le juge dans l'année qui suit la livraison : au-delà, l'action est prescrite (imposé)
- ☐ Demander la correction de l'état des lieux d'entrée dans les dix jours si quelque chose a été oublié (imposé)
- ☐ Prévenir l'assureur habitation que vous avez quitté l'ancien logement, dans les quinze jours (imposé)
- ☐ Envoyer la résiliation de l'assurance de l'ancien logement si vous ne la transférez pas (imposé)
- ☐ Immeuble collectif : une part du dépôt peut être gardée jusqu'à l'arrêté annuel des comptes (imposé)
- ☐ Attendre la facture de clôture, et le remboursement du trop-perçu s'il y en a un (imposé)
- ☐ Ligne déjà résiliée : le numéro reste portable pendant quarante jours calendaires (imposé)
- ☐ Changer l'adresse de la carte grise dans le mois qui suit (imposé)
- ☐ Faire la démarche sur le site de l'ANTS : le guichet de préfecture n'existe plus (imposé)
- ☐ Véhicule en leasing ou en location longue durée : la démarche revient au loueur (imposé)
- ☐ Écrire ses nom et prénom sur la nouvelle boîte aux lettres avant l'envoi du document
- ☐ Prévenir l'assureur auto sous quinze jours si le déménagement aggrave le risque assuré (imposé)
- ☐ Résilier l'assurance auto pour changement de domicile dans les trois mois, si le contrat s'en trouve modifié (imposé)

- ☐ Informer le service des impôts, puis reporter le déménagement sur la déclaration de revenus suivante (imposé)
- ☐ Propriétaire : mettre à jour la déclaration d'occupation du logement quitté (imposé)
- ☐ Demander la prime de déménagement de la Caf ou de la MSA (imposé)
- ☐ Déclarer le changement d'adresse à France Travail depuis l'espace personnel (imposé)
- ☐ Prévenir sa caisse de retraite du changement d'adresse (imposé)
- ☐ S'inscrire sur la liste électorale de la nouvelle commune, au plus tard le sixième vendredi avant le scrutin (imposé)
- ☐ L'inscription en ligne ferme quatre jours plus tôt qu'au guichet de la mairie (imposé)
- ☐ Déménagement après la date limite : on vote dans l'ancienne commune, au besoin par procuration (imposé)
- ☐ Carte de séjour de plus d'un an : déclarer le nouveau domicile sur l'ANEF dans les trois mois (imposé)
- ☐ Détenteur d'une arme : signaler la nouvelle adresse sur le compte SIA (imposé)
- ☐ Faire arrêter la facturation des ordures ménagères auprès de la mairie ou du syndicat
- ☐ Propriétaire d'un lot en copropriété : donner sa nouvelle adresse au syndic
- ☐ Déclarer le nouveau médecin traitant au cabinet, carte Vitale en main
- ☐ Mettre à jour ses coordonnées auprès de l'I-CAD pour le chien, le chat ou le furet (imposé)
- ☐ Ne rien faire pour le permis de conduire : aucun texte n'impose de le mettre à jour
- ☐ Ne rien faire non plus pour la carte d'identité ni le passeport